

5 octobre 2010 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique culturelle notamment en faveur du cinéma, à Savigny-sur-Orge (Essonne) le 5 octobre 2010.

Mesdames et messieurs,

Je vais vous parler très simplement en faisant abstraction d'ailleurs de mon discours. Cette opération « Ciné lycée », j'y tiens énormément. C'est un sujet tellement important qu'il est du devoir du chef de l'Etat de s'en occuper. Je commence donc par un paradoxe.

Pourquoi est-ce important ? Parce qu'au coeur de tout cela, il y a la question de la transmission de la culture aux nouvelles générations. La France a une tradition, cette tradition, j'y reviendrai, veut que le monde de la culture soit sous la protection et en rapport direct avec le Président de la République. Le monde de la culture a besoin d'être protégé car il ne peut pas exister seul face aux règles exclusives du marché.

La « loi du marché » existe, mais si on s'en tient à ce seul critère, s'agissant de la culture, on perd la création. Pour s'exonérer des seules contraintes de la loi du marché, il faut que le monde de la création soit porté dans un univers économique adapté à ces contraintes.

Je m'explique. La première des contraintes, c'est l'accès au public. Il existe -- je parle sous le contrôle du ministre de l'Education Nationale -- 4500 lycées. J'ai pensé que ces 4500 lycées étaient des lieux privilégiés pour créer les conditions d'un public averti, ou en tout cas ouvert au cinéma, au théâtre, aux expositions, aux concerts. Au fond, je me suis dit : « on a 4500 lycées, 2,2 millions de lycéens, et ils ne rencontrent la culture que dans le cadre de l'apprentissage donné par leurs professeurs, dans le cadre de la transmission de leur famille. Or s'ils n'ont pas un professeur passionné et donc passionnant, et une famille ouverte elle-même à la culture et aux arts, comment ces 2,2 millions de lycéens vont-ils pouvoir accéder à ce qui est l'incarnation de nos civilisations : la culture ». Comment ? De là est venue l'opération « Ciné lycée ». On s'est dit, dans le fond, on va proposer à tous les lycées de France des chefs d'oeuvre du patrimoine cinématographique, pour les mettre à leur disposition.

Alors là, il y a eu plusieurs écueils. Il y a d'abord la question de la négociation des droits. Sur 150 des 200 films qui ont été sélectionnés -- je veux remercier France Télévisions, Rémy PFIMLIN et ses équipes, et, auparavant d'ailleurs, Patrick de CAROLIS et ses équipes qui avaient travaillé pour cela -- nous avons payé 650 000 euros pour les 150 premiers films, en négociation de droits. Ça a l'air très technique mais si un proviseur ou un prof veut montrer un chef d'oeuvre de l'histoire du cinéma à ses élèves, il se trouve d'abord confronté à cette question des droits. Donc, le ministère de l'éducation nationale a pris sur lui de gérer les droits des films pour que vous puissiez, vous les profs, vous les lycéens, en disposer. Parce que si le problème des droits n'est pas levé, vous n'aurez pas ces films. C'était notre première responsabilité.

Deuxième chose, on n'a surtout pas voulu rendre obligatoire le cinéma en créant un « ciné club », une « cinémathèque » ou un « cinéma d'art et d'essai » dans chaque lycée. On sait parfaitement que ces mots-là étaient dans les années 70 ou dans les années 60 synonymes de liberté, parce qu'il y avait moins de films à la télévision, parce que nous-mêmes -- écoutez, les choses ont été bouleversées, moi, je me souviens qu'enfant, on allait une fois au cinéma dans l'année, et qu'un film restait parfois trois ans à l'affiche. Je ne parle pas du moyen âge, je parle de la seconde moitié du XXe siècle. Ben Hur avec Charlton HESTON restait au Kinopanorama deux ans et demi

à l'affiche. Ne me regardez pas comme cela, c'était dans le monde du XXe siècle quand même. Donc le cinéclub ou la cinémathèque avait une toute autre appréhension.

Pour vous les lycéens d'aujourd'hui la difficulté n'est pas l'accès aux images, la difficulté est dans le choix des images. Comment faire son choix dans la profusion des films ? Rien qu'en France il y a un film nouveau par jour. Donc on s'est dit, à part l'initiative remarquable de telle ou telle collectivité ou tel ou tel enseignant, on ne va pas passer du tout au rien, ou plutôt du rien au tout, c'est-à-dire imposer la cinémathèque obligatoire. Aujourd'hui on a internet, donc on va mettre un site internet à votre disposition. Vous allez vous l'approprier. Au fond, notre rêve c'est d'avoir pour l'opération « Ciné lycée » 4 500 sites différents correspondant à 4 500 lycées. Appropriiez-vous le site, faites-en ce que vous voulez. Décidez comment cela fonctionne.

Pourquoi a-t-on commencé par le cinéma ? Je voudrais dire à Claude LÉLOUCH combien je me reconnais dans ce qu'il a dit, parce qu'au fond, le cinéma est l'art le plus immédiatement accessible pour des jeunes qui sont tellement familiarisés avec l'image. Donc le cinéma, ce patrimoine extraordinaire que cela représente, nous semblait le meilleur vecteur culturel. Pour faire quoi ? Pour faire du lycée non pas simplement un lieu d'enseignement mais un lieu de vie, un lieu où le lycéen vient pas simplement subir un cours ou même être heureux dans ce cours, pas simplement pour apprendre dans le cadre d'une discipline avec la sanction d'un examen ou d'une note, mais pour s'ouvrir. Comment faire des lycées des lieux où il fait bon vivre indépendamment du seul fait d'être avec ses amis ou du seul fait d'être dans une classe où l'on est plus ou moins bien ? Comment faire un lieu de vie si ce n'est en faisant un lieu d'apprentissage à la culture. Alors ensuite il a fallu choisir les films. Franchement je ne dis pas que sur les 200 films choisis, il n'y ait pas de matière à débattre, il en faudrait 2 000 ! Quand vous pensez que Hitchcock a dû en faire plus d'une cinquantaine, 53 je crois, donc déjà à lui tout seul le cinéma de Hitchcock fait un quart des films. Donc on ne peut pas s'en tenir à cela. Il y a ceux qui aiment le cinéma américain, il y a aussi le cinéma italien, nous sommes en Europe. Et il y a, bien sûr, le cinéma français ! Et donc pour faire connaître tout ce patrimoine, notre idée est d'organiser une réunion à la fin de l'année, avec tous les administrateurs lycéens de l'opération Ciné club, pour faire un bilan, et pour que vous nous disiez vers quoi vous voulez que l'on s'oriente pour les films.

Et puis nous souhaitons autre chose, nous souhaitons que l'on ne s'arrête pas au seul cinéma. Le cinéma, c'est exceptionnel, c'est extrêmement important et vous voyez la chance que cela peut représenter pour vous dès le lycée de vous ouvrir au cinéma. Il y a un certain nombre d'entre nous qui n'avons pas eu la chance d'être ouvert au cinéma si tôt. On a rattrapé le retard après. On n'a pas eu la chance de bénéficier dans le cadre de son cursus personnel d'une famille où on allait avoir l'habitude d'aller au cinéma. On a redécouvert tous ces chefs d'oeuvres après. Mais nous voulons aussi le faire pour le théâtre. J'ai demandé au ministre de la culture et je l'en remercie, de voir comment nous pourrions systématiquement, pour toutes les pièces de théâtre montées dans des théâtres subventionnés, une fois que le spectacle est terminé, proposer un « théâtre au lycée », proposer les pièces qu'on aura filmées.

Je souhaite que l'on fasse la même chose pour l'Opéra. Je me suis toujours dit, mais comment se fait-il que l'Opéra qui est toujours bondé, Bastille, l'Opéra Comique, l'Opéra Garnier, quand on sait ce que cela coûte de monter un opéra, est-ce que l'on ne peut pas le filmer systématiquement et le proposer aux 4 500 lycées ?

Comprenez-moi, il ne s'agit pas de vous obliger à voir tout ce qui se produit à l'Opéra de Paris. Mais au moins qu'avec vos professeurs, avec vos amis, vous ayez dans le cadre de votre scolarité la possibilité de voir une fois ce que c'est qu'un opéra. Ce que c'est, ce que cela peut apporter, et pourquoi tant de gens aiment passionnément l'opéra.

Pareil pour les expositions. Je suis ici en région parisienne à Savigny, au Lycée Corot. Mais pensez à vos amis, à vos collègues de province, tout le monde ne pourra pas aller voir l'exposition MONET, comme il y a eu l'exposition PICASSO et ses maîtres. Et notre idée c'est les grandes expositions dans grands musées parisiens : on va les filmer et on va les mettre à votre disposition avec des commentaires. On veut ouvrir le lycée au domaine de la culture. Créer un

nouveau public pour les artistes et pour les créateurs. Voilà très exactement ce que l'on va faire. Alors, c'est un démarrage. Merci à tous ceux qui nous ont aidés à faire cela. Faites-le vivre, vous les lycéens, appropriiez-vous le système. Faites-le modifier, bougez-le. Ce qui compte, c'est que dans quelques années, il n'y ait plus un seul lycéen de France qui sorte du lycée sans avoir vu les grands chefs-d'oeuvre de l'histoire du cinéma français et étranger, sans avoir vu un concert, sans avoir été au théâtre.

Alors, je dois m'expliquer avec les propriétaires de salles et les propriétaires de théâtres. Il ne s'agit pas de leur faire de la concurrence, de grâce ! En aucun cas. Il s'agit de créer, au contraire, les conditions d'un élargissement de leur public. Pourquoi ? Parce que quand on va au théâtre jeune, on n'y va tout sa vie. Quand on va au concert jeune, on y va toute sa vie. Alors parfois, on n'y va pas jeune et on y va moins jeune. Mais quand on a créé l'habitude, quand on a créé le désir, on le décline sa vie durant. Et on n'a pas le droit d'avoir un enseignement obligatoire sans en profiter pour donner aux jeunes cette ouverture sur la culture.

Alors, je termine en parlant d'un sujet moins consensuel. Tout le monde me dit : « n'en parle pas surtout, ce n'est pas populaire, il ne faut pas en parler ». Eh bien, raison de plus pour que j'en parle. Parce que vous savez, la façon de respecter les gens, c'est de dire les choses que l'on pense et pas d'aller toujours dans le sens du vent. Je veux dire un mot pour le cinéma et pour les créateurs. Parce que j'y crois très profondément. La France a connu ce miracle, c'est un miracle de préserver son cinéma. C'est un miracle. Si vous regardez l'Italie. L'Italie a eu un cinéma exceptionnel. VISCONTI, FELLINI, enfin tout le monde...enfin La Strada, Fellini Roma, Une Journée Particulière, Ettore SCOLA. Si vous regardez la production cinématographique italienne aujourd'hui, ce n'est faire critique à personne, elle n'est plus aussi riche.

L'Angleterre a eu un cinéma, brillant, l'Allemagne a eu un cinéma brillant et encore de temps en temps, on a eu La Vie des Autres, fantastique film ! Alors, bien sûr, en Espagne il y a ALMODOVAR... Mais on voit en Europe un cinéma qui disparaît ou qui se raréfie. Et au fond, il y a trois grands cinémas dans le monde aujourd'hui, il y a le cinéma américain, il y a le cinéma indien et il y a le cinéma français. Pourquoi ? Parce qu'en France et je parle sous le contrôle de Véronique CAYLA qui est ici. On a eu la sagesse de conserver un système de financement qui permet au fond à tous les créateurs de sortir leur film. Quand vous voyez un jeune cinéaste français comme Xavier BEAUVOIS qui a fait Le Petit Lieutenant en 2004 je crois, Des hommes et des Dieux récemment. C'est notre richesse, c'est notre culture, d'une certaine façon c'est notre avenir de protéger cela. Si on laisse le pillage que représente le piratage, prospérer, je vous le dit comme je le pense, et je ne suis pas le seul à le penser : il n'y aura plus de cinéma, il n'y aura plus de musique, il n'y aura plus de livres, il n'y aura plus de création. Il n'y en aura plus. Parce que les projets ne se feront plus. D'ores et déjà les ventes de disques ont subi une chute absolument considérable. La France a inventé les droits d'auteur. Ce n'est pas rien ! Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la France a dit, il y a bien longtemps, c'est elle qui l'a inventé : quand un créateur crée une chanson, une musique, un film, un livre, il est protégé, ça lui appartient. Il doit être respecté, et on ne le vole pas. Comme quand on va au supermarché, on ne vole pas. Il y a des règles.

Si on autorise le vol, on détruit le processus de la création car il n'y aura plus de maison de disques qui signera des artistes et les jeunes. Parce que pour les grands et les connus, ils seront toujours signés, ils ont ce qu'on appelle un catalogue. Le problème est pour les jeunes ! Et quand on dit « on oppose les jeunes et le respect de la règle » non ! Car ce sont les jeunes artistes qui sont les premiers exposés au piratage. Car c'est le jeune qui rêve de faire un film qui ne pourra pas le faire. C'est le jeune qui rêve de chanter sa chanson et qui ne pourra pas le faire. L'artiste connu est protégé, il n'a aucun problème. Opposer les jeunes et le respect de la règle, c'est absurde, cela n'a aucun sens. Ce sont justement les jeunes qui sont les premiers exposés au vol. Et mon rôle, comme celui du ministre de la Culture, c'est de défendre la Création. Sa liberté bien sûr mais aussi son équilibre économique. Sinon il n'y a plus un film qui se montera, sinon il n'y a plus une maison d'édition qui publiera un livre, puisque le livre, une fois écrit, sera pillé. Pourquoi des libraires ? Pourquoi un livre ? Il n'y a déjà plus de disquaires. Les maisons de disques ne

signent plus d'artistes et notamment les jeunes. On n'a jamais eu autant besoin de musique et l'industrie du disque n'a jamais été dans un tel état. Est-ce que c'est normal ? Alors, je sais parfaitement qu'internet c'est la liberté, mais la liberté sans règles, c'est une oppression. C'est la règle qui protège la liberté. C'est l'absence de règles qui détruit la liberté.

Ce ne sont pas des choses faciles à dire, c'est tellement plus simple de dire oui à tout, d'entrer dans cette hypocrisie tellement permanente. Mais il y a un moment où il faut qu'il y ait quelqu'un qui dise les choses telles qu'elles sont. Je ne laisserai pas détruire les droits d'auteur, la protection des artistes, la protection de la création. Je ne laisserai pas détruire le livre, je ne laisserai pas détruire le disque, je ne laisserai pas détruire le cinéma. C'est trop important pour notre pays.

Par ailleurs je pense que les fournisseurs d'accès, un certain nombre de gens gagnent assez d'argent. Il n'y a pas de problème de ce côté-là, ils ne seront pas pillés. Je le dis devant la Présidente de la Hadopi, chargée d'appliquer la réponse graduée. Il n'y a pas de société sans règle. Je sais bien qu'on se construit, qu'on s'émancipe en tutoyant la règle, voire en la débordant. Mais le jour où il n'y a plus de règle, il n'y a pas de construction. Parce qu'on ne peut s'opposer à rien. Et ce n'est pas un service à rendre aux plus jeunes. C'est de la complaisance, c'est de la démission, oserai-je le dire, c'est une forme de lâcheté. Et celle-là, je ne l'aime pas, je ne la comprends pas, elle n'est pas dans les responsabilités qui sont les miennes. Oui à la liberté mais oui à la liberté de création aussi. Vous voyez, j'en termine par là, je suis passionné par ce sujet parce que je crois qu'il est au cœur de la société française. Absolument au cœur de la société française. La protection de notre culture, la diffusion de notre culture et l'ouverture de la jeunesse à cette culture.

C'est pour toutes ces raisons que je voulais, Monsieur le Proviseur, en terminant, vous remercier, vous et votre équipe pédagogique, pour ce que vous faites ici qui est tout à fait remarquable. Je sais bien que cela ne se passe pas aussi bien ailleurs, et en général on emmène la Président de la République plutôt dans des endroits qui vont bien que dans des endroits qui vont moins bien. Mais comprenez que pour illustrer une action du futur, je préfère partir de ce qui va bien pour dire : « c'est un exemple » et à partir de cet exemple, on va faire rayonner tout ceci. Je vous remercie.